Journal "La Nouvelle"

MOT DE LA MAIRESSE

Bonjour à vous tous,

J'espère que vous passez un bel hiver et que vous en profitez chacun à votre façon.

De notre côté, les travaux du service de garde éducatif en milieu communautaire, situé dans l'ancien bureau du directeur des travaux publics, avancent bien et nous espérons une ouverture à la fin du printemps.

Vous avez sûrement entendu parler de la nouvelle maison de la culture qui verra le jour en 2024. Il s'agit du leg du 150e de la municipalité. Étant donné les coûts trop élevés lors du dépôt du projet initial, le conseil municipal et les employés au niveau de l'administration ont revu le projet. Il est passé de 1,8 millions à 802 000$. De ce montant, 500 000$ vient de l'enveloppe de patrimoine Canada et nous venons de recevoir 150 000$ de la MRC pour le volet Signature Innovation. Nous sommes fiers de rendre concret ce projet qui permettra aux artistes d'ici et d'ailleurs de démontrer leur talent (expositions, prestations et autres).

En terminant, je tiens à remercier l'Association sportive de Nouvelle qui a rendu accessible le centre sportif afin de permettre aux différentes associations de hockey de poursuivre leurs activités. Nous sommes fiers de votre implication. Vous avez assuré le bon déroulement pendant plus d'une saison. Bravo pour ce travail remarquable. Je vous souhaite à tous un bon mois de février,

Rachel Dugas, Mairesse

FÉVRIER 2024

D	L	M	M	J	V	S
				♻	♻	3
4	5	6	7	8	9	●
11	Nouvelle	13	14	♻	♻	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	♻		

MARS 2024

D	L	M	M	J	V	S
					♻	2
3	4	5	6	7	8	●
10	Nouvelle	12	13	♻	♻	16
17	18	19	20	21	22	23
24/31	25	26	27	♻	♻	30

HORAIRE DU CENTRE SPORTIF LOUIS-SLEIGHER

LUNDI

18H00-19H20 PATINAGE LIBRE
19H30-21H00 HOCKEY LIGUE MAISON ADULTE

MARDI

19H30-21H00 HOCKEY LIGUE MAISON ADULTE

MERCREDI

18H00-19H30 HOCKEY MINEUR CARLETON BB/AA
19H30-21H00 HOCKEY LIGUE MAISON ADULTE

JEUDI

13H00-13H50 PATINAGE LIBRE
18H30-19H30 HOCKEY MINEUR CARLETON M-18
19H30-21H00 HOCKEY LIGUE MAISON ADULTE
21H00-22H30 HOCKEY LIGUE MAISON ADULTE

VENDREDI

18H00-19H20 PATINAGE LIBRE
19H30-21H00 HOCKEY LIGUE MAISON ADULTE
21H00-22H30 HOCKEY LIGUE MAISON ADULTE

DIMANCHE

10H00-12H00 PATINAGE LIBRE

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE-SCOLAIRE

Concours 1, 2, 3, PRÊTS… GAGNEZ!

Du 26 février au 9 mars 2024, visitez votre bibliothèque, empruntez plusieurs livres et multipliez vos chances de vous gâter avec de belles récompenses. Venez faire le plein de beaux livres et participez au concours qui peut vous faire valoir un des 3 chèques-cadeaux de 100 $ dans une librairie agréée de la région. Chaque prêt compte pour une participation.

La campagne de promotion de la lecture « Février mois Coup de cœur » revient cette année. Nous vous invitons à identifier les livres que vous avez préférés à l'aide d'un autocollant « COUP DE CŒUR » afin de susciter l'intérêt d'autres lecteurs.

URBANISME

Abri forestier et résidence de villégiature (chalet)

Saviez-vous que la construction d'un abri forestier ou d'une résidence de villégiature (chalet) nécessite un permis de construction et qu'il y a plusieurs conditions à respecter pour obtenir son permis ?

Un seul abri forestier peut être implanté en tant que bâtiment accessoire à un usage de chasse, de pêche, de villégiature ou agroforestier, sur un lot ou un terrain, à la condition que la superficie de ce lot ou terrain soit de 4 hectares ou plus.

De plus, les dispositions suivantes doivent être respectées :

1° le bâtiment n'est pas alimenté en eau par une tuyauterie sous pression ;
2° le bâtiment n'est pas alimenté en électricité ;
3° aucune division intérieure n'est aménagée ;
4° la superficie maximale d'une telle construction est de 20 mètres carrés ;
5° la construction ne peut reposer sur des fondations permanentes en béton coulé ;
6° la hauteur maximale de la construction est de 6 mètres ;
7° s'il sert pour dormir, il doit être muni d'un cabinet sec ou de toute autre installation septique conforme aux règlements en vigueur.

Pour une résidence de villégiature (chalet), il faut tout d'abord fournir un certificat d'implantation signé par un arpenteur-géomètre et le chalet doit avoir une superficie minimum de 30 mètres carrés et une profondeur et une largeur minimum de 4.5 mètres.

De plus, un abri forestier ou une résidence de villégiature (chalet) doit être autorisé dans la grille de spécification de la zone où est situé le terrain.

Pour de plus amples informations, communiquez avec la responsable de l'urbanisme au 418 794-2253, poste 111 ou par courriel au urbanisme@municipalitenouvelle.com

SÉCURITÉ MOTONEIGISTES

Motoneigistes, pour votre sécurité et la **protection des terres agricoles**, il est important que vous restiez dans les sentiers balisés et que vous respectiez la signalisation lorsque vous circulez dans les emprises de lignes, puisqu'elles sont souvent situées sur des terrains privés.

Pour votre sécurité, restez à au moins neuf mètres des pylônes. Si vous remarquez un bris sur un équipement appartenant à Hydro-Québec, nous vous remercions de le signaler en composant le 1 877 816-1212.

Bonne saison de motoneige !

CLUB DES 50 ANS +

Le dimanche 11 février, le Club des 50 ans + vous invite à leur diner de la St-Valentin. Un Vin d'honneur vous sera servi suivi d'un délicieux bœuf bourguignon. Les billets sont au coût de 25$ pour les membres et de 30$ pour les non-membres. Réservez votre billet auprès d'un membre du C.A. Vous pouvez apporter vos consommations.

Le mercredi 21 février à 13 h 30 , il y aura une assemblée des membres suivie d'une activité de baseball poche et de jeux de société. Vers 17 h, une soupe vous sera servie, apportez votre sandwich.

Invitation cinéma

AU QUAI DES ARTS
CARLETON-SUR-MER
MERCREDI, 14 FÉVRIER 19H30

UNE PROJECTION DE CINÉTOILE

Un film de la réalisatrice
Louise Lavoie
originaire de Nouvelle

CERCLE DE FERMIÈRES CARLETON-NOUVELLE

Il y aura une rencontre amicale lundi 19 février de 13 h 30 à 15 h 30 à notre local du sous-sol de l'église.

Apportez votre tricot, votre jeu de cartes et votre bonne humeur. ☺

Au plaisir de vous voir pour discuter entre amies.

COMPTOIR LE CHIFFONNIER

Horaire : Mardi et jeudi
de 12 h à 16 h

En soirée, le dernier jeudi du mois de 18 h à 20 h 30.

TOURNOI DE BEU

En tout c'est 32 personnes qui ont participé au tournoi de beu du 28 janvier 2024 au rond de course de Nouvelle. Le champion de la dernière édition en novembre dernier Monsieur Laurent Dugas n'a pas réussi à maintenir son titre.

Voici la liste des gagnants de cette édition :
1ere : Monsieur Paul Aime Landry
2e : Madame Lucette Leblanc
3e : Madame Madeleine Arseneau

Notons que cette fois-ci, j'avais un prix citron 🍋 pour celui qui a fini en bon dernier soit monsieur Luc Caissy qui avait déjà terminé 1er lors d'une édition précédente.

Je désire remercier sincèrement la belle équipe pour la préparation du souper, Odette Caissy, Madeleine Arsenault, Marion McBrearty, Gilberte Caissy et Normand Lapointe.

Merci également aux sœurs Loubert (Lise et Suzanne) pour la vaisselle. Sans oublier l'aide précieuse de Marie Christine Ferron à la compilation des résultats.

On se revoit en mars pour la prochaine édition.

Sandra McBrearty

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE-SCOLAIRE

HEURES D'OUVERTURE

Mardi : 13 h à 15 h 30 et 18 h 30 à 20 h
Jeudi : 13 h à 15 h 30 et 18 h 30 à 20 h
Samedi : 10 h à 11 h 30
Le vendredi 16 février à 13 h se tiendra une nouvelle séance de Scrabble, ouvert à tous !

ENREGISTREMENT ANNUEL
OBLIGATOIRE
POUR VOTRE CHIEN

www.emili.pet

INSCRIPTION + RENOUVELLEMENT

GRATUIT POUR 2024

emili
Gestionnaire Animalier

- Créez un compte
- Créez la fiche de l'animal
- Faites le paiement à 0 $
- Recevez la médaille par la poste

1 800 937-0478

EN PARTENARIAT AVEC

RÉSEAU DE PROTECTION ANIMALE de la Baie-des-Chaleurs
MRC AVIGNON
MRC de BONAVENTURE